

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM LA MOTHE ACHARD, 48 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU LA MOTHE ACHARD 85150 LES ACHARDS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Seraph Immo représentée par son président AMV85 elle-même représentée par Aurélien Joyeux, représentant de la société 6Ls Bretignolles Moulin S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 20 RUE LAVOISIER 95300 PONTOISE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
SERAPH IMMO	750	750 €
MDB Invest	250	250 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 24 mai 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Isabelle Besnard
Chargée de Clientèle Professionnelle et Agri

JST14


Société Coopérative de Crédit à Capital
Variable et à Responsabilité Limitée
RCS LA-ROCHE-SUR-YON D 314 593 591
Intermédiaire d'assurance affilié à
La CFCMO n° ORIAS : 07 027 974
48, avenue G. Clemenceau
85150 LES ACHARDS
Tél. 02 51 46 65 90

